

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU BUREAU SYNDICAL  
du 10 mai 2023

PUBLIE LE : 11 MAI 2023

Délibération n° BS/230510-2 : Autorisation de signer la modification de périodicité du contrat n°00020031804 du Crédit Mutuel

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à dix-huit heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Benoît BURGAUD**, Premier Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 MAI 2023

**PRESENTS**

AIGREMONT	Emma SADOUN, ASSESSEUR
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, VICE-PRESIDENTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, VICE-PRESIDENT Marie-Odette ALAIS, ASSESSEUR

**ABSENTS EXCUSES**

LE VESINET	Sabine DELPEUCH, ASSESSEUR
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, ASSESSEUR
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, SECRETAIRE

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

<b>Nombre de membres du bureau</b>	:	<b>9</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>5</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>5</b>

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LA MODIFICATION DE PERIODICITE DU CONTRAT N°00020031804 DU CREDIT MUTUEL**

**RAPPORTEUR** : Monsieur BURGAUD, Vice-Président

**VU** l'avis favorable du bureau syndical réuni le 10 mai 2023 ;

**VU** l'offre commerciale du Crédit Mutuel ;

**LE BUREAU SYNDICAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer avec le Crédit Mutuel la modification de périodicité du contrat n°00020031804 aux conditions suivantes :

- Nature : Prêt amortissable
- Objet : PRET PRIVILEGE COLLECTIVITE
- Capital restant dû au 03/05/23 : 6.000.000 €
- Durée restante : 15 ans
- Périodicité actuelle : annuelle
- Nouvelle périodicité : Trimestrielle soit 60 échéances
- Taux Fixe : 1,38 %

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **11 MAI 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **11 MAI 2023**

Marie-Odette ALAIS  
Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**



**Arnaud PÉRICARD**

Président du Syndicat Intercommunal